

Genève, le 5 juin 1961.

Confidentiellep. A. 14. 41. 32. F. (M)

Note à Monsieur le Ministre Kohli,
Secrétaire général du Département politique fédéral

M. Marcel Dassault étant malade depuis deux mois, c'est le président de son groupe, M. Vallière, que Monsieur l'Ambassadeur Micheli et moi-même avons reçu à l'Ambassade de Suisse à Paris le 1er juin 1961, à 18.45 heures.

Nous rappelons à notre interlocuteur les engagements pris par M. Dassault. V., qui est au courant de ces affaires, loin de chercher à s'en distancer, les aborde dans un esprit constructif et pratique.

1. Pour le cas Bernard, V. est prêt à payer les 260'000 francs dès qu'il aura reçu les premières devises suisses provenant de la commande des Mirages. Il n'est pas au courant des détails de la technique des paiements, mais il envisage un versement par les services français compétents. Il est entendu que nous mettrons au point les modalités techniques du versement d'ici le moment où V. recevra le premier paiement de la KFA, c'est-à-dire vers le 15 juillet prochain probablement.
2. Au sujet de l'escale de Marseille pour la Swiss-air, V. en parlera à M. Buron, Ministre français des transports, de même qu'au Service aéronautique civil et à Air-France. Il est optimiste sur le résultat de ces interventions, car le groupe Dassault n'est pas sans influences dans le domaine de l'aviation civile aussi.
3. Au sujet du contingent de fromage, je rappelle que la demande suisse porte sur une augmentation définitive et non pas seulement sur un supplément pour l'année en cours. V. ne cache pas les difficultés de la chose étant donné la situation agricole française, mais il est entendu qu'il s'en occupera, c'est-à-dire que le Général de Bénouville, qui avait fait des démarches l'hiver dernier afin d'obtenir le supplément de 450 tonnes qui avait permis de faire la soudure, les reprendra auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Présidence du Conseil.

.../..



- 2 -

4. Nous constatons que l'affaire Brown Boveri est liquidée.

Il est entendu que nous suivrons ces affaires avec V. et avec le Général de Bénouville.

Monsieur Micheli et moi étions tombés d'accord, avant cet entretien, sur l'inopportunité de parler maintenant à V. des affaires Mertz et Compagnie de Navigation sur le lac Léman. Il s'agit pour le moment de discussions sur le cours de change. L'Ambassade s'en occupe avec le Ministère français des finances et continuera ses démarches à cet égard.

Quant aux affaires Porte et Rohner S.A., nous n'en avons jamais parlé à Dassault et il n'y avait donc pas lieu de les soulever maintenant.

L. Ohw